

Vœu de la PRESIDENTE relatif au prolongement de la ligne 1

Adopté à l'unanimité

Considérant le schéma directeur de la région Ile-de-France approuvé par le Conseil régional d'Ile-de-France lors de sa séance du 18 octobre 2013 et par l'Etat par décret n°2013-1241 du 27 décembre 2013 et notamment l'inscription du prolongement de la ligne 1,

Considérant les études conduites par Ile-de-France Mobilités et la RATP pour l'élaboration du schéma de principe support du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et la relecture en cours de ce dossier par l'ensemble des parties prenantes,

Considérant l'évolution des besoins de déplacement et des projets de développement urbain sur le secteur de Val de Fontenay en lien avec les travaux du PEM, du prolongement de Eole, du prolongement du T1 et de l'arrivée de la ligne 15 Est à horizon 2030,

Considérant la mobilisation des territoires concernés et des associations pour la réalisation de ce prolongement,

Considérant la volonté partagée de conduire l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet,

Considérant l'interface entre le projet de prolongement de la ligne 1 avec celui de la ligne 15 Est qui sera réalisé en conception-réalisation par la Société du Grand Paris et dont le dossier de consultation sera transmis aux candidats en décembre 2020,

Les administrateurs émettent le vœu que, sur la base du dossier d'enquête qui sera soumis à l'approbation du Conseil de décembre 2020, le préfet soit saisi pour organiser l'enquête publique dans les meilleurs délais et de manière coordonnée, voire concomitamment, avec l'enquête publique relative au pôle gare de Val-de-Fontenay.